ANX200 · ANNEXES DÉDIÉES

La grêle et le feu dans l’ensemble des Écritures : étude comparative et portée prophétique

Exode 9.23-24 constitue l’un des passages bibliques les plus remarquables associant la grêle, le feu et le tonnerre. Moïse étend son bâton vers le ciel,…

LECTURE
25 min

RÉFÉRENCES
19

LIVRES CITÉS
6

PUBLIÉE
09/11/2026

MISE À JOUR
09/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. La grêle et le feu dans le récit de l’Exode 2
2. Josué 10.11 : la grêle dans la victoire d’Israël 3
3. Job 38.22-23 : les réserves de grêle 3
4. Le Psaume 18 : la tempête comme manifestation divine 4
5. Le Psaume 78 : la mémoire historique de la grêle d’Égypte 4
6. Le Psaume 105 : la grêle et les flammes de feu 5
7. Le Psaume 148 : les éléments naturels au service de Dieu 5
8. Ésaïe 28 : la grêle contre les fausses sécurités 6
9. Ésaïe 30 : la voix de Dieu et les phénomènes atmosphériques 6
10. Ézéchiel 13 : la grêle contre les faux prophètes 7
11. Ézéchiel 38 : la grêle, le feu et le soufre contre Gog 7
12. Apocalypse 8.7 : la première trompette 8
13. Apocalypse 11.19 : la grêle dans la manifestation céleste 8
14. Apocalypse 16.21 : la grêle de la septième coupe 9
15. Tableau comparatif des principales références bibliques 9
16. La continuité du langage biblique du jugement 10
17. La portée prophétique de la septième plaie 11
18. Synthèse générale 12
Lexique 13

1. La grêle et le feu dans le récit de l’Exode

Exode 9.23-24 constitue l’un des passages bibliques les plus remarquables associant la grêle, le feu et le tonnerre.

Moïse étend son bâton vers le ciel, conformément à l’ordre reçu de l’Éternel.

Le jugement se déclenche alors sur le territoire égyptien.

Le texte décrit une grêle exceptionnelle, accompagnée de feu au milieu de la tempête.

Le vocabulaire hébreu mérite une attention particulière.

Le mot bārād (בָּרָד) désigne la grêle.

Le terme ʾēš (אֵשׁ) signifie le feu.

Le mot qōlōt (קֹלֹת), pluriel de qōl, peut désigner des voix ou des sons et, dans un contexte météorologique, des coups de tonnerre.

L’association de ces termes souligne la violence du phénomène.

La présence du feu peut évoquer les éclairs accompagnant l’orage, sans que le texte fournisse une explication météorologique détaillée.

Le caractère miraculeux de l’événement repose notamment sur son annonce préalable, son intensité exceptionnelle, sa délimitation géographique et sa cessation à la suite de l’intercession de Moïse.

La tempête constitue ainsi une manifestation du jugement divin.

Elle révèle que les éléments naturels demeurent soumis à la volonté de l’Éternel.

2. Josué 10.11 : la grêle dans la victoire d’Israël

Josué 10.11 rapporte un autre épisode dans lequel la grêle intervient au cours d’un événement militaire.

Alors que les ennemis d’Israël fuient devant Josué, l’Éternel fait tomber sur eux de grosses pierres de grêle.

Le texte précise que davantage d’hommes périssent sous les pierres de grêle que par l’épée des Israélites.

Cette intervention possède plusieurs correspondances avec la septième plaie.

Dans les deux récits, la grêle est attribuée à l’action de Dieu.

Elle frappe des adversaires d’Israël.

Elle manifeste la puissance divine au-delà des capacités humaines.

Cependant, les contextes demeurent différents.

Dans l’Exode, la grêle constitue un jugement contre l’Égypte afin de préparer la délivrance d’Israël.

Dans Josué 10, elle intervient dans le cadre d’une bataille lors de la conquête du pays.

La grêle apparaît donc comme un instrument que Dieu peut employer dans des circonstances historiques distinctes.

Le rapprochement révèle une continuité théologique : l’Éternel demeure souverain sur la création et peut intervenir en faveur de son peuple.

3. Job 38.22-23 : les réserves de grêle

Dans Job 38.22-23, Dieu interroge Job :

« Es-tu parvenu jusqu’aux amas de neige ? As-tu vu les dépôts de grêle, que je tiens en réserve pour les temps de détresse, pour les jours de guerre et de bataille ? »

Ce passage appartient au discours dans lequel Dieu rappelle à Job les limites de la connaissance humaine.

La grêle est présentée comme un phénomène qui échappe à la maîtrise de l’homme.

L’image des réserves de grêle souligne la souveraineté divine.

Elle ne doit pas nécessairement être comprise comme une description matérielle des mécanismes

atmosphériques.

Elle appartient au langage poétique par lequel Dieu révèle son autorité sur la création.

Le rapprochement avec Exode 9 est particulièrement significatif.

Dans la septième plaie, la grêle intervient au moment fixé par Dieu.

Dans Job 38, elle apparaît comme un élément de la création dont Dieu connaît et maîtrise les ressources.

Les deux passages affirment ainsi que les phénomènes naturels demeurent soumis au Créateur.

4. Le Psaume 18 : la tempête comme manifestation divine

Le Psaume 18.8-16 présente une description majestueuse de l’intervention de l’Éternel.

Le texte associe les ténèbres, les nuages, le tonnerre, les éclairs et les charbons ardents.

Dans le Psaume 18.13-14, la grêle et les charbons de feu apparaissent au sein de cette manifestation.

Le langage employé appartient au registre poétique et théophanique.

Il décrit l’intervention divine au moyen d’images empruntées aux phénomènes naturels les plus impressionnants.

Le rapprochement avec la septième plaie est évident.

Dans les deux passages, le tonnerre, le feu et la grêle accompagnent la manifestation de la puissance divine.

Cependant, le Psaume 18 n’est pas un récit de la septième plaie.

Il constitue un cantique de délivrance dans lequel David célèbre l’intervention de Dieu.

La correspondance concerne donc principalement le langage théologique.

La tempête devient une image de la majesté divine et de sa puissance salvatrice.

5. Le Psaume 78 : la mémoire historique de la grêle d’Égypte

Le Psaume 78.47-48 rappelle explicitement les jugements infligés à l’Égypte.

Il évoque la destruction des vignes, des sycomores et des troupeaux.

Ce passage constitue un témoignage important de la manière dont Israël conservait la mémoire des plaies.

La grêle n’est pas seulement un événement rapporté dans un récit historique.

Elle devient un élément de l’enseignement transmis aux générations suivantes.

Le Psaume 78 rappelle les interventions divines afin de montrer la puissance de Dieu et l’importance de la fidélité à son alliance.

Cette perspective correspond à l’objectif exprimé dans Exode 9.16.

La puissance de l’Éternel doit être proclamée.

Le souvenir de ses œuvres doit conduire à reconnaître son autorité.

La septième plaie participe donc à la mémoire collective d’Israël et à son enseignement spirituel.

6. Le Psaume 105 : la grêle et les flammes de feu

Le Psaume 105.32-33 constitue l’un des parallèles les plus directs avec Exode 9.

Le texte rappelle que Dieu donna aux Égyptiens de la grêle et des flammes de feu.

Il mentionne également la destruction des vignes, des figuiers et des arbres.

Cette description reprend les principaux éléments du jugement.

La grêle et le feu apparaissent ensemble.

Les ressources agricoles sont frappées.

L’intervention est explicitement attribuée à Dieu.

Cependant, le Psaume 105 replace cet événement dans une perspective plus vaste.

Il rappelle l’alliance conclue avec Abraham et les interventions de l’Éternel en faveur de ses descendants.

La septième plaie apparaît ainsi comme une étape de l’accomplissement des promesses divines.

Elle ne constitue pas seulement une démonstration de puissance.

Elle participe à la délivrance du peuple de l’alliance.

7. Le Psaume 148 : les éléments naturels au service de Dieu

Le Psaume 148.8 mentionne :

« Feu et grêle, neige et brouillards, vents impétueux, qui exécutez ses ordres. »

Ce passage présente les éléments naturels comme soumis à la parole divine.

La grêle et le feu ne sont pas décrits ici dans le contexte d’un jugement particulier.

Ils appartiennent à l’ensemble de la création appelée à louer l’Éternel.

Cette perspective complète l’enseignement d’Exode 9.

Dans la septième plaie, les éléments naturels interviennent dans un jugement.

Dans le Psaume 148, ils participent à la proclamation universelle de la gloire du Créateur.

La même souveraineté divine s’exprime dans les deux passages.

Dieu possède autorité sur les phénomènes naturels, qu’ils interviennent dans le fonctionnement ordinaire de la création ou dans un événement extraordinaire explicitement révélé.

8. Ésaïe 28 : la grêle contre les fausses sécurités

Esaïe 28.2 présente le jugement divin sous l’image d’une tempête de grêle.

Esaïe 28.17 annonce que la grêle emportera le refuge de la fausseté.

Cette image possède une forte portée morale.

La grêle représente la puissance du jugement qui détruit les protections trompeuses.

Le rapprochement avec la septième plaie est particulièrement pertinent.

Pharaon se confie dans son autorité et dans les ressources de son royaume.

Cependant, la tempête révèle la fragilité de cette sécurité.

La grêle devient ainsi une image du jugement qui renverse les prétentions humaines.

Le texte d’Ésaïe ne décrit pas une répétition historique de la septième plaie.

Il reprend un motif naturel et théologique pour annoncer le jugement dans un autre contexte.

La correspondance révèle la permanence d’un enseignement biblique : aucune sécurité fondée sur le mensonge ou l’orgueil ne peut résister définitivement au jugement de Dieu.

9. Ésaïe 30 : la voix de Dieu et les phénomènes atmosphériques

Esaïe 30.30 associe la voix majestueuse de l’Éternel au feu, à la tempête et à la grêle.

Le passage appartient à une annonce de jugement contre les ennemis du peuple de Dieu.

Les phénomènes naturels deviennent les signes de la manifestation de sa puissance.

Cette description rappelle Exode 9.23-24.

Dans les deux passages, le tonnerre, le feu et la grêle accompagnent l’intervention divine.

Le rapprochement souligne la dimension théophanique de la tempête.

La création devient le théâtre de la manifestation de l’autorité de Dieu.

Cependant, les contextes historiques et prophétiques demeurent distincts.

La correspondance repose sur le langage et sur la portée théologique des phénomènes décrits.

10. Ézéchiel 13 : la grêle contre les faux prophètes

Ezéchiel 13.10-16 présente une image particulièrement significative.

Les faux prophètes sont comparés à des hommes qui recouvrent de mortier un mur fragile.

Dieu annonce qu’une pluie violente, des pierres de grêle et un vent de tempête feront tomber ce mur.

L’image révèle la fragilité des assurances mensongères.

Les faux prophètes annoncent la paix alors que le jugement approche.

La grêle représente ici l’intervention divine qui dévoile la fausseté de leur message.

Le rapprochement avec Exode 9 concerne la fonction révélatrice du jugement.

Dans la septième plaie, Pharaon découvre les limites de son pouvoir.

Dans Ézéchiel 13, les fausses assurances religieuses sont renversées.

Les deux passages montrent que le jugement divin révèle la fragilité de ce qui s’oppose à la vérité.

11. Ézéchiel 38 : la grêle, le feu et le soufre contre Gog

Ezéchiel 38.22 constitue l’un des principaux parallèles prophétiques avec la septième plaie.

Dieu annonce qu’il exercera ses jugements contre Gog par différents fléaux, notamment une pluie violente, des pierres de grêle, du feu et du soufre.

L’association de la grêle et du feu rappelle directement Exode 9.

Les deux passages présentent une intervention divine contre une puissance hostile.

Ils possèdent également une finalité comparable.

Dans Exode 9.14-16, Dieu manifeste sa puissance afin que son nom soit proclamé sur toute la terre.

Dans Ezéchiel 38.23, il annonce qu’il manifestera sa grandeur et sa sainteté devant les nations.

La correspondance théologique est donc particulièrement forte.

Cependant, Ézéchiel 38 ne rapporte pas une nouvelle plaie d’Égypte.

Il annonce un jugement distinct contre Gog.

Dans une lecture eschatologique, ce passage peut être rapproché des interventions futures de Dieu contre les puissances rebelles.

La septième plaie constitue alors un précédent historique de ce type de jugement.

12. Apocalypse 8.7 : la première trompette

Apocalypse 8.7 décrit le jugement de la première trompette.

La grêle et le feu mêlés de sang sont jetés sur la terre.

Une partie importante de la végétation est détruite.

Le rapprochement avec Exode 9 est particulièrement direct.

Dans les deux passages, la grêle et le feu sont associés.

Les deux jugements atteignent les ressources végétales.

Les deux événements manifestent la puissance divine.

Cependant, l’Apocalypse introduit plusieurs éléments nouveaux.

La grêle et le feu sont mêlés de sang.

Le jugement possède une portée eschatologique.

La destruction est décrite selon des proportions particulières, notamment le tiers des arbres et toute l’herbe verte.

Ces différences montrent que la première trompette ne constitue pas une simple reproduction de la septième plaie.

Elle reprend des motifs de l’Exode pour les intégrer dans une vision prophétique plus vaste.

L’association du sang, du feu et de la grêle peut également rappeler plusieurs jugements d’Égypte réunis dans une même description.

La première trompette manifeste ainsi la continuité du langage biblique du jugement.

13. Apocalypse 11.19 : la grêle dans la manifestation céleste

Apocalypse 11.19 décrit l’ouverture du temple de Dieu dans le ciel.

L’arche de son alliance apparaît, accompagnée d’éclairs, de voix, de tonnerres, d’un tremblement de terre et d’une forte grêle.

Cette description possède plusieurs correspondances avec les manifestations divines de l’Ancien Testament.

Le tonnerre et les éclairs rappellent notamment la théophanie du Sinaï (Exode 19.16-19).

La grêle évoque également les jugements dans lesquels Dieu manifeste sa souveraineté sur les éléments naturels.

Le passage associe donc plusieurs motifs bibliques.

La présence de l’arche souligne la dimension de l’alliance.

Les phénomènes atmosphériques manifestent la majesté divine.

La grêle participe à cette représentation solennelle du jugement et de la souveraineté de Dieu.

Cependant, le texte ne précise pas que cette grêle serait identique à celle de la septième plaie.

Le rapprochement relève du langage théophanique commun aux deux passages.

14. Apocalypse 16.21 : la grêle de la septième coupe

Apocalypse 16.21 décrit une grêle extraordinaire frappant les hommes.

Le texte souligne la taille exceptionnelle des grêlons en indiquant qu’ils pèsent environ un talent.

Cette description rappelle la violence de la septième plaie.

Dans Exode 9.24, la grêle est présentée comme sans précédent dans l’histoire de l’Égypte.

Dans Apocalypse 16.21, son intensité est également exceptionnelle.

Cependant, la correspondance la plus importante concerne la réaction humaine.

Les hommes blasphèment Dieu à cause de la grêle.

Cette attitude rappelle l’endurcissement de Pharaon après la cessation du jugement.

Dans les deux récits, la manifestation de la puissance divine ne conduit pas automatiquement à la repentance.

Le jugement révèle au contraire la persistance de la rébellion.

La septième coupe constitue ainsi un parallèle particulièrement significatif avec la septième plaie.

Elle reprend le motif de la grêle dévastatrice et l’associe à l’endurcissement humain devant le jugement divin.

15. Tableau comparatif des principales références bibliques

RÉFÉRENCE	GRÊLE	FEU	CONTEXTE	PORTÉE PRINCIPALE
Exode 9.13-35	Oui	Oui	Septième plaie d’Égypte	Jugement et préparation de la délivrance
Josué 10.11	Oui	Non mentionné	Victoire d’Israël	Intervention divine dans une bataille
Job 38.22-23	Oui	Non mentionné	Discours de Dieu à Job	Souveraineté sur la création
Psaume 18.8-16	Oui	Oui	Cantique de délivrance	Manifestation théophanique
Psaume 78.47-48	Oui	Non mentionné dans ces versets	Rappel des plaies	Mémoire du jugement d’Égypte
Psaume 105.32-33	Oui	Oui	Rappel des plaies	Fidélité de Dieu envers Israël
Psaume 148.8	Oui	Oui	Louange universelle	Soumission des éléments à Dieu
Ésaïe 28.2, 17	Oui	Non mentionné dans ces versets	Jugement prophétique	Destruction des fausses sécurités
Ésaïe 30.30	Oui	Oui	Manifestation du jugement	Puissance de la voix divine
Ézéchiel 13.10-16	Oui	Non mentionné dans ce passage	Jugement des faux prophètes	Renversement des assurances mensongères
Ézéchiel 38.22	Oui	Oui	Jugement contre Gog	Manifestation de Dieu aux nations
Apocalypse 8.7	Oui	Oui	Première trompette	Jugement eschatologique sur la végétation
Apocalypse 11.19	Oui	Éclairs mentionnés	Manifestation céleste	Majesté divine et alliance
Apocalypse 16.21	Oui	Non mentionné dans ce verset	Septième coupe	Jugement et endurcissement humain

Ce tableau montre que la grêle apparaît dans plusieurs contextes bibliques.

Elle peut constituer un instrument de jugement historique, une image prophétique, un élément de la manifestation divine ou un signe des jugements eschatologiques.

Le feu possède également différentes fonctions.

Il peut accompagner la théophanie, symboliser le jugement ou apparaître dans la description d’une intervention divine.

L’association des deux éléments est particulièrement importante dans Exode 9, Psaume 105, Ézéchiel 38 et Apocalypse 8.

16. La continuité du langage biblique du jugement

L’étude comparative révèle une continuité remarquable.

Dans l’Exode, la grêle et le feu accompagnent un jugement historique contre l’Égypte.

Dans les Psaumes, ces phénomènes deviennent des motifs de louange et de mémoire.

Dans les livres prophétiques, ils servent à annoncer des jugements contre les puissances rebelles et les fausses sécurités.

Dans l’Apocalypse, ils réapparaissent dans les visions des jugements eschatologiques.

Cette continuité ne signifie pas que tous les passages décrivent un seul et même événement.

Elle révèle plutôt une cohérence dans la manière dont les Écritures présentent la souveraineté divine.

Le Dieu qui intervient dans l’histoire d’Israël demeure celui qui gouverne la création et accomplira ses desseins.

Les phénomènes naturels deviennent ainsi des signes de sa puissance lorsqu’ils sont explicitement présentés comme tels par la révélation biblique.

Cette distinction est essentielle.

Il ne convient pas d’attribuer automatiquement à toute tempête ou catastrophe naturelle contemporaine la signification d’un jugement particulier.

Dans les passages étudiés, cette signification repose sur la parole divine révélée.

17. La portée prophétique de la septième plaie

La septième plaie possède une portée prophétique dans la mesure où elle constitue un précédent historique de plusieurs jugements annoncés ultérieurement.

Elle révèle des principes qui se retrouvent dans les textes prophétiques.

Dieu avertit avant d’intervenir.

Il manifeste sa souveraineté sur la création.

Il juge les puissances qui s’opposent à sa volonté.

Il révèle les dispositions humaines devant sa parole.

Il demeure fidèle à son dessein de délivrance.

Ces éléments permettent de rapprocher Exode 9 des annonces d’Ézéchiel et de l’Apocalypse.

Cependant, les correspondances doivent être établies avec discernement.

La septième plaie n’impose pas une chronologie eschatologique détaillée.

Elle ne permet pas, à elle seule, d’identifier tous les acteurs des visions prophétiques.

Elle fournit un modèle théologique permettant de comprendre la continuité entre les interventions historiques de Dieu et les jugements futurs annoncés dans les Écritures.

18. Synthèse générale

La grêle et le feu constituent deux motifs importants de la révélation biblique.

Dans la septième plaie d’Égypte, ils manifestent la puissance de l’Éternel contre un royaume qui refuse de libérer Israël.

Dans Josué, la grêle accompagne une intervention divine en faveur du peuple.

Dans Job et les Psaumes, elle révèle la souveraineté du Créateur.

Dans Ésaïe et Ézéchiel, elle devient une image du jugement contre l’orgueil, le mensonge et les puissances hostiles.

Dans l’Apocalypse, elle réapparaît dans les jugements de la première trompette et de la septième coupe.

Ces correspondances montrent que la septième plaie occupe une place importante dans le développement du langage prophétique.

Elle constitue un précédent historique de la manifestation du jugement divin par les éléments naturels.

Cependant, chaque passage doit être interprété dans son propre contexte.

La continuité théologique ne supprime pas les différences historiques, littéraires et prophétiques.

L’enseignement central demeure celui d’Exode 9.29 :

« La terre est à l’Éternel. »

La grêle et le feu rappellent ainsi que le Créateur possède toute autorité sur son œuvre.

Il demeure souverain sur les nations, juge l’injustice et accomplit fidèlement ses promesses.

La septième plaie devient, dans cette perspective, un témoignage historique de sa puissance et une préfiguration des manifestations futures de sa justice.

LEXIQUE

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX199 - Chronologie et déroulement de la septième plaie : la grêle mêlée de feu https://schilo.org/anx199-chronologie-et-deroulement-de-la-septieme-plaie-la-grele-melee-de-feu/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX201 - L’endurcissement de Pharaon : souveraineté divine, responsabilité humaine et repentance https://schilo.org/anx201-lendurcissement-de-pharaon-souverainete-divine-responsabilite-humaine-et-repentance/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx200-la-grele-et-le-feu-dans-lensemble-des-ecritures-etude-comparative-et-portee-prophetique/, exportée le 09/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.